



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 novembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité d'administration de l'Accord européen relatif  
au transport international des marchandises dangereuses  
par voies de navigation intérieures (ADN)

#### Quatrième session

Genève, 28 et 29 janvier 2010

### Ordre du jour provisoire de la session

Additif<sup>1</sup>

### Annotations à l'ordre du jour

#### Point 1

##### Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'administration souhaitera peut-être examiner et adopter l'ordre du jour de la session établi par le secrétariat et publié sous les cotes ECE/ADN/7 et Add.1.

#### Point 2

##### Élection du bureau pour 2010

2. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), le Comité d'administration est censé élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour ses sessions de 2010.

---

<sup>1</sup> Distribué en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) sous la cote CCNR/ZKR/ADN/7/Add.1.

### **Point 3**

#### **État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

3. Douze États sont Parties contractantes à l'ADN: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie et Slovaquie. La Slovaquie a adhéré à l'Accord le 20 octobre 2009.

### **Point 4**

#### **Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN**

##### **a) Agrément des sociétés de classification**

4. Le Comité d'administration souhaitera sans doute noter que la liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée sur la page Web à l'adresse suivante: <http://unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications>. Le secrétariat n'a reçu aucune nouvelle recommandation d'agrément de sociétés de classification.

##### **b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences**

5. Le Comité d'administration souhaitera peut-être examiner les informations reçues des Pays-Bas au sujet des demandes d'autorisations spéciales (documents informels INF.2 et INF.3 soumis à la seizième session du Comité de sécurité de l'ADN, voir ECE/TRANS/WP.15/AC.2/33/Add.1). Il sera aussi invité à examiner les conclusions des débats du Comité de sécurité sur les propositions concernant, d'une part, les modalités pratiques pour la communication des informations relatives aux demandes d'autorisations spéciales et à leur délivrance et, d'autre part, la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux (document informel INF.5 soumis à la seizième session du Comité de sécurité de l'ADN).

##### **c) Notifications diverses**

6. Le 16 avril 2009, le secrétariat a adressé aux missions permanentes des Parties contractantes à l'ADN à Genève une lettre demandant aux pays de soumettre les diverses notifications requises par l'ADN (voir ECE/ADN/4, annexe). Toutes les Parties contractantes sont priées de transmettre ces informations dans les meilleurs délais.

##### **d) Autres questions**

7. Le Comité d'administration souhaitera sans doute examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l'ADN.

### **Point 5**

#### **Travaux du Comité de sécurité**

8. À sa deuxième session, le Comité d'administration a adopté des projets d'amendements élaborés par le Comité de sécurité à sa quatorzième session (voir ECE/ADN/4, par. 8 et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/30, annexe II). Le quorum n'ayant pas été atteint à la troisième session, le Comité d'administration n'a pas été en mesure d'examiner les travaux du Comité de sécurité à sa quinzième session (voir ECE/ADN/6, par. 5). En raison de quoi, le Comité d'administration aura à examiner les travaux du Comité de sécurité à sa quinzième session (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/32 et Add.1) et à sa

seizième session qui aura lieu du 25 au 29 janvier 2010, en se fondant sur son projet de rapport. Les documents à examiner par le Comité de sécurité à sa seizième session sont énumérés dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/33/Add.1.

### **Point 6**

#### **Programme de travail et calendrier des réunions**

9. La cinquième session du Comité d'administration de l'ADN devrait avoir lieu l'après-midi du 26 août 2010 et le matin du 27 août 2010. La date limite pour la soumission des documents a été fixée au 28 mai 2010.

### **Point 7**

#### **Questions diverses**

10. Le Comité d'administration souhaitera peut-être examiner toute autre question qui pourrait être soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

### **Point 8**

#### **Adoption du rapport**

11. Le Comité d'administration souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa quatrième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

---